



Louis-Étienne Doré / © CMM

Cadre de référence administratif du Parc de la rivière des Mille-Îles

Trame verte et bleue du Grand Montréal



Credit photo : Tourisme Laval



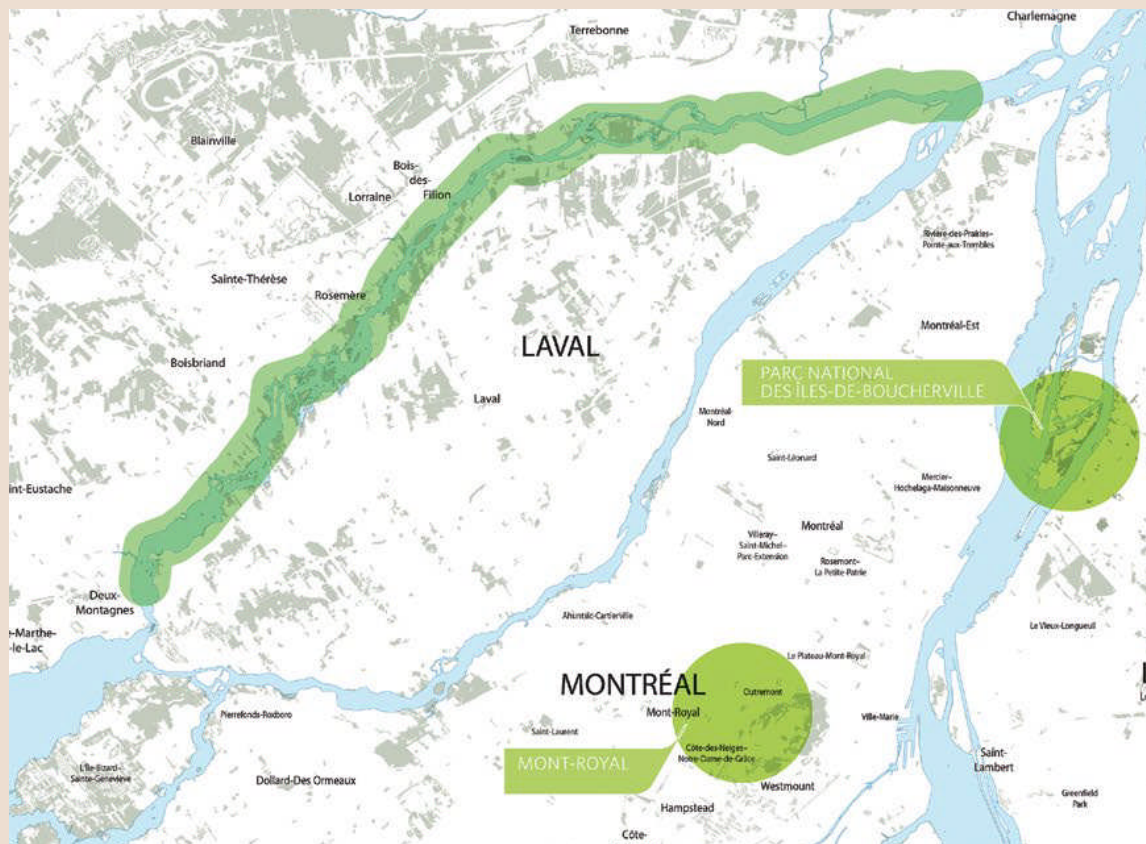
Communauté métropolitaine
de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	4
Le Parc de la rivière des Mille-Îles.....	4
1. Zone 1 : urbaine, aquatique et historique – Deux-Montagnes, Saint-Eustache et secteur Laval Ouest	7
1.1 Description de la zone.....	7
1.2 Potentiels d'interventions 2013-2018.....	8
2. Zone 2 : naturelle, touristique et patrimoniale - Boisbriand, Rosemère et secteur Laval Centre	9
2.1 Description de la zone.....	9
2.2 Potentiels d'interventions 2013-2018.....	10
3. Zone 3 : naturelle, ludique et patrimoniale – Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion, Terrebonne et secteur Laval Centre.....	11
3.1 Description de la zone.....	11
3.2 Potentiels d'interventions 2013-2018.....	12
4. Zone 4 : culturelle, patrimoniale et touristique – Terrebonne, secteur Laval Est.....	13
4.1 Description de la zone.....	13
4.2 Potentiels d'interventions 2013-2018.....	14
5. Zone 5 : nautique, agricole et naturelle – Terrebonne à Repentigny (île Lebel), secteur Laval Est	15
5.1 Description de la zone.....	15
5.2 Potentiels d'interventions 2013-2018.....	15
6. Contributions aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD	17
Bibliographie	18

LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

Parc de la rivière des Mille-Îles



Le projet de Parc de la rivière des Mille-Îles consiste à doter le Grand Montréal d'un imposant parc nature véritablement protégé constitué d'un chapelet de destinations locales et régionales et de lieux de conservation des milieux naturels. Les futurs aménagements permettront d'accroître l'accès à des sites de détente, de récréation et de ressourcement et la baignade pourrait être de nouveau permise. L'agrandissement du refuge faunique de la rivière des Mille-Îles est le moyen privilégié pour préserver la rivière, les rives et certaines îles et permet de représenter la biodiversité de la région du Grand Montréal. La conservation et la gestion de ce patrimoine naturel unique seront assurées grâce à l'action concertée des divers paliers de gouvernement (fédéral et provincial), des municipalités, des organismes de conservation et de sensibilisation et de la population locale.

Municipalités visées : Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Boisbriand, Sainte-Thérèse, Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion, Terrebonne, Repentigny et Laval.

Mise en contexte

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît l'importance de protéger la diversité biologique et cible un objectif de protection des milieux naturels de 17 % du territoire. Pour ce faire, le PMAD identifie un potentiel de protection composé principalement des bois d'intérêt métropolitain, des corridors forestiers, des cours d'eau et des milieux humides.

Pour assurer la mise en valeur de ces éléments, le PMAD propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain structuré autour d'une Trame verte et bleue. Cette trame, qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente, de culture et de récréation, contribuera à l'atteinte de l'objectif de protection de 17 % de la superficie totale du territoire de la Communauté. L'information sur la Trame verte et bleue est disponible à l'adresse suivante :

<http://pmad.ca/suivi-des-actions/trame-verte-et-bleue-du-grand-montreal/>

En août 2012, la Communauté signait, avec le gouvernement du Québec, l'*Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*.

Quatre projets métropolitains sont ciblés dans l'Entente et constituent l'assise de la Trame verte et bleue :

Parc de la rivière des Mille-Îles;

Parc-plage du Grand Montréal;

Corridor forestier du mont Saint-Bruno;

Corridor forestier Châteauguay-Léry.

Afin de respecter ses engagements, la Communauté adoptait en février 2013, un programme d'aide financière permettant de déterminer les critères d'admissibilité des projets, les dépenses admissibles, les organismes admissibles et les critères d'évaluation des projets.

Le cadre de référence administratif pour le projet métropolitain du Parc de la rivière des Mille-Îles vise à préciser les lignes directrices dans l'exercice de priorisation pour le financement des projets dans le cadre de « l'Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal » pour la période 2013-2018.

Le Parc de la rivière des Mille-Îles

Située entre la rive nord de la Ville de Laval et neuf municipalités de la couronne Nord (Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Boisbriand, Sainte-Thérèse, Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion, Terrebonne et Repentigny), la rivière des Mille-Îles s'étend sur de plus de 42 km de long. Par endroits, la rivière atteint 1,5 km de largeur formant de grandes étendues d'eau. De sa source à son embouchure, la rivière possède un dénivelé d'environ 20 m, qui crée des zones d'eau vive et de rapides. La présence d'une centaine d'îles et de nombreuses baies génère de grandes zones d'eau calme. À l'exception d'une fosse de 40 m de profondeur à Saint-Eustache, la rivière est généralement peu profonde (1,5 m en moyenne). La rivière des Mille-Îles constitue un prolongement de la rivière des Outaouais et prend sa source dans le lac des Deux-Montagnes. En aval, elle rejoint la rivière des Prairies pour se déverser ensuite dans le fleuve Saint-Laurent.

Identifié comme ensemble patrimonial de portée métropolitaine dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, la rivière des Mille-Îles abrite quatre (4) grands écosystèmes : une forêt de type érablière à caryer, la plus riche et diversifiée du Québec, un marécage, l'érablière argentée, un marais et l'herbier aquatique. Dix (10) écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), des groupements forestiers rares et des refuges d'espèces végétales menacées ou vulnérables y sont reconnus scientifiquement. La rivière des Mille-Îles procure un habitat pour plus de 200 espèces d'oiseaux, 40 espèces de mammifères, 25 espèces de reptiles et amphibiens et 60 espèces de poissons. Cette diversité biologique donne à la rivière, à ses quelques cent îles et à sa plaine inondable, une valeur unique reconnue et appréciée autant par les autorités scientifiques que par la population. En plus de sa valeur comme habitat naturel, la rivière des Mille-Îles, ses îles et ses berges constituent un terrain de jeu sécuritaire, accessible et naturel, pour des activités de plein air, au cœur du Grand Montréal.

Crée en 1998, le « refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles » est constitué de dix îles couvrant 25 hectares de terres privées appartenant aux villes de Laval et de Rosemère et à l'organisme Éco-Nature qui en assume la gestion. L'organisme procède actuellement à l'agrandissement du refuge faunique avec la collaboration des villes riveraines et du ministère des Ressources naturelles pour porter le territoire protégé à près de 300 hectares. La reconnaissance officielle des sites inclus dans le refuge faunique de la rivière des Mille-Îles comme aires protégées correspond à la classe 3 de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Refuge faunique de la rivière des Mille-Îles

Propriétaire	Municipalité visée	Refuge faunique de la rivière des Mille-Îles superficie (ha)	Agrandissement confirmé du refuge faunique superficie (ha)
Éco-Nature	Boisbriand, Laval, Lorraine et Terrebonne	1,53	17,85
Éco-Nature/Ville de Rosemère	Rosemère	10,79	-
Ville de Laval	Laval	9,84	127,48
Ville de Rosemère	Rosemère	2,65	40,64
Ville de Saint-Eustache	Saint-Eustache	-	1,26
Ville de Boisbriand	Boisbriand	-	36,78
Ville de Bois-des-Filion	Bois-des-Filion	-	3,78
Ville de Terrebonne	Terrebonne	-	25,40
Transports Québec	Saint-Eustache, Boisbriand, Laval	-	6,46
Total		24,81	259,65

*Des sites sont à l'étude dans les municipalités de Deux-Montagnes et Lorraine et pourraient augmenter la superficie totale du projet d'agrandissement du refuge faunique.

Source : Éco-Nature, juin 2013.

En 1978, des actions ont été entreprises afin d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière des Mille-Îles. Le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) a alors été mis en oeuvre par le gouvernement provincial. Plus de 350 M\$ ont été investis en travaux d'assainissement des eaux dans le bassin versant immédiat de la rivière des Mille-Îles. Selon l'indice Chimiotox 1, la rivière des Mille-Îles possède un faible niveau de contamination chimique de l'eau si on la compare à d'autres tributaires du Saint-Laurent. Malgré

¹ L'indice *Chimiotox* intègre neuf métaux, 16 composés d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les biphenyles polychlorés (BPC), certains pesticides organochlorés, quelques chlorophénols, l'atrazine et le diazinon (Centre Saint-Laurent 1996).

les surverses des eaux usées non traitées qui ont lieu lors de pluies abondantes, à certains moments de l'année les niveaux de contamination bactériologique – mesurés par l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) - atteignent des niveaux acceptables pour la baignade à quelques endroits sur la rivière. Lors des étés 2002 à 2005, 11 des 16 stations échantillonnées sur la rive de Laval révélaient une valeur médiane de coliformes fécaux inférieure ou égale à 200 UFC/100 ml, soit la qualité estivale visée après l'assainissement. De façon générale, la qualité de l'eau de la rivière des Mille-Îles ne compromet pas la pratique d'activités nautiques (Brouillette 2007).

Plusieurs activités et circuits nautiques, cyclables et pédestres sont déjà en place à l'échelle de la rivière comme les circuits autoguidés en canot, le rallye des rivières, un parcours de 13 bornes longeant la rivière des Mille-Îles, la Route bleue des voyageurs, un parcours navigable de 155 kilomètres ou encore le réseau cyclable et une partie de la route verte, aménagée en rive nord et en rive sud de la rivière.

Pour fin d'analyse, le territoire de la rivière des Mille-Îles a été divisé en 5 zones permettant de faire ressortir les aménagements et les activités qui respectent la spécificité de ces lieux. Les zones 1,2 et 3 sont accessibles sans interruption et permettent le développement de circuits en boucles et de sentiers nautiques autoguidés. Les zones 4 et 5 sont accessibles d'amont en aval. La présence de nombreux rapides limitent la navigation de petites embarcations et nécessitent le développement de circuits guidés.

1. Zone 1 : urbaine, aquatique et historique – Deux-Montagnes, Saint-Eustache et secteur Laval Ouest

1.1 Description de la zone

Le tissu urbain y est homogène de type résidentiel.

Située entre le pont du Canadien National et l'autoroute 13, cette zone se subdivise en deux plans d'eau de part et d'autres du pont Arthur-Sauvé. L'écoulement de l'eau, la configuration des berges et le rétrécissement de la rivière au niveau du pont Arthur Sauvé donnent l'impression de deux grands plans d'eau à caractère lacustre. Ces derniers offrent un potentiel récréatif élevé pour la baignade et le nautisme, particulièrement pour l'utilisation d'embarcations légères.

Rive nord :

Le secteur est desservi par les gares Grand-Moulin et Deux-Montagnes.

Identifié comme ensemble patrimonial de portée métropolitaine, le vieux Saint-Eustache représente une localisation stratégique en bordure de la rivière des Mille-Îles. De nombreux équipements institutionnels et municipaux se retrouvent dans ce secteur dont, l'église Saint-Eustache, le manoir Globensky et le moulin Légaré, tous deux classés biens culturels par le gouvernement du Québec. De plus, le moulin Légaré a été récemment reconnu à titre de « lieu historique national » par Patrimoine Canada.

La Ville de Saint-Eustache a déjà réalisé plusieurs aménagements dans ce secteur notamment, avec l'appui financier du Fonds bleu de la Communauté. L'aménagement d'un parc linéaire multifonctionnel le long des berges de la rivière des Mille-Îles et du Chêne a permis de favoriser l'accès au plan par sa réappropriation par la population et permet d'optimiser la vocation récréative, touristique et culturelle du secteur du Vieux Saint-Eustache.

Dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue, la Ville de Saint-Eustache aménagera la promenade Paul-Sauvé, une passerelle multifonctionnelle longeant la rivière qui reliera le secteur patrimonial du vieux Saint-Eustache à la bibliothèque Guy-Belisle.

On retrouve dans la Ville de Deux-Montagnes, quelques infrastructures dont un belvédère et une rampe de mise à l'eau.

Rive sud :

Ce secteur, relié en transport en commun au métro Montmorency et à la gare Sainte-Dorothée, comprend l'ensemble des sites riverains à Laval Ouest de même que l'île Turcotte où est construit un ouvrage de contrôle du niveau des eaux. Un lien inter-rive existe à même l'ouvrage de contrôle dans le secteur de l'île Turcotte et permet de relier les rives nord et sud. Cette portion fait partie intégrante du projet métropolitain de Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

Ce secteur présente un fort potentiel de cheminement local en rive et des possibilités de baignade, moyennant la réhabilitation d'anciennes plages (plage Riviera) notamment à la berge aux Quatre-Vents et à la berge des Goélands. Une rampe de mise à l'eau est présente à cet endroit.

Le secteur situé entre l'ouvrage de contrôle et le pont de l'autoroute 13 comprend plusieurs sites municipaux en rives. Ces sites ont pour la plupart conservé un caractère naturel intéressant et présentent un potentiel de liaison élevé.

1.2 Potentiels d'interventions 2013-2018

Globalement, cette zone reflète une spécificité urbaine, aquatique et historique. Cependant, compte tenu de la faible capacité de support des sites potentiels d'intervention, la vocation en rives de cette zone s'adresse généralement à une clientèle locale.

Les **Secteurs d'intérêt métropolitain** identifiés au PMAD comprennent les éléments suivants :

La présence de l'aire TOD – Grand Moulin et du sentier cyclable et pédestre Oka – Mont-Saint-Hilaire permet de développer à la fois le réseau cyclable et pédestre et de consolider les accès à la rivière. Le pont Arthur-Sauvé permet également un lien inter-rives.

En lien avec le secteur patrimonial du Vieux Saint-Eustache, un circuit nautique et un sentier multifonctionnel hivernal pourraient être développés avec la Ville de Deux-Montagnes et le secteur de Laval Ouest.

Présence du Sentier Oka-Mont-Saint-Hilaire entre les villes de Deux-Montagnes et Laval via l'ouvrage de contrôle.

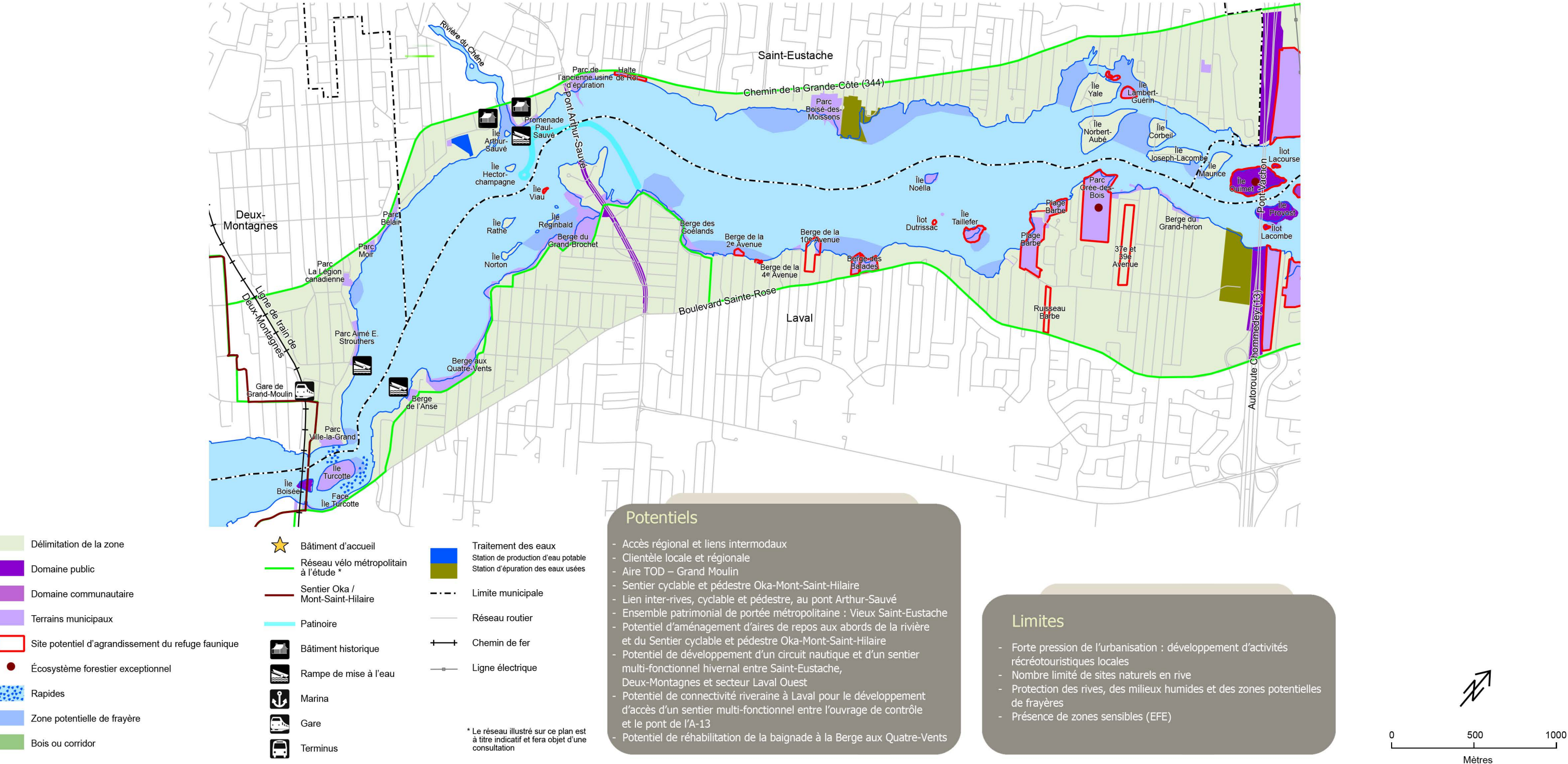
Du côté de Laval Ouest, la présence de la route panoramique et de plusieurs terrains municipaux en rives permettent d'envisager une connectivité en rives à partir du sentier Oka – Mont-Saint-Hilaire jusqu'à la Berge des Goélands et possiblement jusqu'au pont de l'autoroute 13.

Compte tenu de la qualité de l'eau, on pourrait envisager à court terme la restauration d'un site de baignade de l'ancienne plage Riviera à la Berge aux Quatre-Vents.

Parc de la rivière des Mille-Îles

Zone 1: urbaine, aquatique et historique

Deux-Montagnes, Saint-Eustache et secteur Laval Ouest



2. Zone 2 : naturelle, touristique et patrimoniale – Boisbriand, Rosemère et secteur Laval Centre

2.1 Description de la zone

La zone 2 comprend les municipalités de Boisbriand, Sainte-Thérèse et Rosemère sur la rive nord et les quartiers Fabreville et Sainte-Rose sur la rive sud.

Le tissu urbain y est homogène de type résidentiel.

Cette zone se situe entre l'autoroute 13 et le pont du Canadien Pacifique en aval de l'île Bélair. Cette zone insulaire comprend près d'une quarantaine d'îles et d'ilots. Ces îles et ilots ont pour la plupart conservé leur caractère naturel et constituent une zone de grand intérêt visuel et environnemental. Cette zone est pour la petite navigation de plaisance avec des embarcations légères.

Régionalement, cette unité présente un fort potentiel de mise en valeur compte tenu des possibilités d'accès via les autoroutes 13 et 15 tant en rive sud qu'en rive nord et le réseau de transport en commun présent.

Rive nord :

Cette zone reliée en transport en commun aux gares Rosemère et Sainte-Thérèse touche l'ensemble de sites riverains en rive nord situés entre les îles Yale et le marécage Tylee. Les sites riverains forment un ensemble fragmenté et le milieu biophysique est généralement perturbé mais a su conserver son caractère naturel en rive. Plusieurs municipalités ont acquis et aménagé des parcs et des espaces riverains. Le centre d'interprétation de la nature de la ville de Boisbriand offre plus d'un kilomètre de sentiers pédestres et des passerelles en pleine nature, des panneaux d'information et des belvédères d'observation sur la rivière ainsi qu'un quai d'embarquement. Acquis par la Ville de Rosemère il y a plus de trente ans, le marécage Tylee constitue essentiellement une zone humide où l'on retrouve une érablière argentée. Une passerelle sur pilotis ouvre une fenêtre sur la rivière des Mille-Îles, où un petit quai accueille les embarcations légères.

On retrouve plusieurs rampes de mise à l'eau et quais, notamment en face de l'île aux moutons et de l'île des Lys. L'accès et les activités restent au niveau local sur cette rive.

Rive sud :

Ce secteur est relié en transport en commun aux métros Montmorency, Cartier, Côte-Vertu, et aux gares Sainte-Dorothée et Sainte-Rose. De par la superficie de la zone, les structures d'accueil existantes et l'accès régional existant via les autoroutes et la Société de transport de Laval, ce secteur présente des possibilités d'affectation étendues.

Le Parc de la rivière des Mille-Îles, géré par Éco-Nature, accueille près de 150 000 visiteurs par année. Véritable pôle d'accueil sur la rive de Laval, l'organisme assure la conservation des milieux naturels par des activités d'acquisitions, de protection et de recherche scientifique sur le territoire. Plusieurs d'activités récréatives et des programmes éducatifs, dont un camp de jour, sont offerts à différentes clientèles. Le site d'accueil situé à la berge du Garrot offre un fort potentiel pour la récréation extensive et la récréation intensive.

Identifié comme ensemble patrimonial de portée métropolitaine, le village de Sainte-Rose regroupe au-delà de 200 structures d'intérêt. Ces bâtiments se sont implantés essentiellement en bordure ou à proximité du boulevard Sainte-Rose, de part et d'autre de l'église, et ce, sur une distance de près de 2 500 mètres.

Plusieurs bâtiments d'intérêt historique sont utilisés à des fins commerciales, notamment en bordure du boulevard Sainte-Rose ce qui fait que ce quartier est reconnu pour la présence de nombreux restaurants. Autrefois un lieu de villégiature très populaire auprès de la clientèle bourgeoise, le quartier s'anime, été comme hiver, à l'occasion de manifestations populaires.

Plus à l'est, le milieu y est naturel, peu perturbé et présente de grandes qualités sur le plan esthétique. Les îles présentent un fort potentiel pour la conservation et l'aménagement de liens inter-rives. La Berge des Baigneurs est utilisée pour la tenue d'événements quatre saisons et constitue un pôle d'activités hivernales du parc de la rivière des Mille-Îles. Ce site présente un potentiel à développer offrant déjà une rampe de mise à l'eau et un lien avec le centre d'interprétation de l'eau de Laval. Un sentier de ski de fond polyvalent d'une longueur de 4,2 km relie la Berge des Baigneurs au marécage Tylee en passant par l'île Bélair et l'île Darling en hiver.

Plus à l'ouest, on retrouve un belvédère d'observation dans le secteur des fermes Sainte-Thérèse et au Marais Cordeau.

2.2 Potentiels d'interventions 2013-2018

Cette zone reflète une spécificité **naturelle, touristique et patrimoniale** et est à consolider à partir des éléments existants. Les liens inter-rives pourraient davantage être développés pour permettre un meilleur cheminement. La navigation de plaisance avec des embarcations légères du type canots ou kayaks permet d'augmenter l'accessibilité au cours d'eau tout en respectant l'équilibre des lieux.

Les **Secteurs d'intérêt métropolitain** identifiés au PMAD comprennent les éléments suivants :

On note la présence de deux aires TOD – Rosemère (rive nord) et Sainte-Rose (Laval).

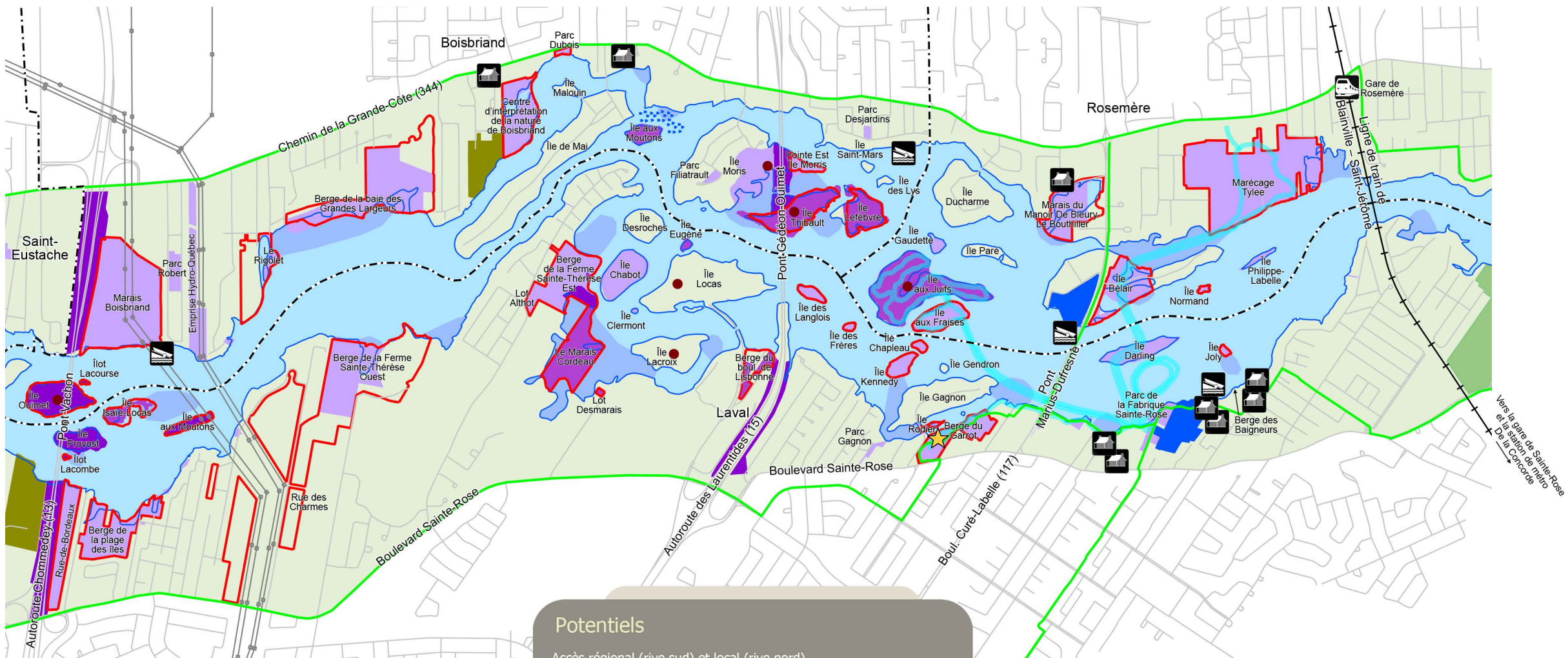
Le réseau vélo métropolitain permet un lien inter-rives par le pont Marius-Dufresne (route 117).

Le quartier Sainte-Rose offre un potentiel élevé de mise en valeur dont le secteur de la Berge des Baigneurs entouré de l'église de Sainte-Rose et de l'usine de filtration et son centre d'interprétation de l'eau. La réhabilitation de la baignade à la Berge des Baigneurs pourrait être envisagée à moyen terme.

L'archipel de la rivière des Mille-Îles englobe une trentaine d'îles boisées et offre un paysage de forêt luxuriante. Cet ensemble patrimonial de portée métropolitaine est la principale zone de récréation de la rivière des Mille-Îles et offre un potentiel élevé pour le développement de projets de protection et de mise en valeur. La zone est desservie à partir de Montréal par des services de métro et d'autobus.

L'archipel de la rivière des Mille-Îles est également identifié au PMAD comme ensemble récréotouristique à valoriser. L'organisme Éco-Nature propose d'y créer une porte d'entrée et d'accès à la rivière et projette de construire un nouveau bâtiment d'accueil et un centre d'exposition.

Parc de la rivière des Mille-Îles
Zone 2: naturelle, touristique et patrimoniale
Boisbriand, Rosemère et secteur Laval centre



- Délimitation de la zone
- Domaine public
- Domaine communautaire
- Terrains municipaux
- Site potentiel d'agrandissement du refuge faunique
- Écosystème forestier exceptionnel
- Rapides
- Zone potentielle de frayère
- Bois ou corridor

- Bâtiment d'accueil
- Réseau vélo métropolitain à l'étude *
- Sentier Oka / Mont-Saint-Hilaire
- Patinoire
- Bâtiment historique
- Rampe de mise à l'eau
- Marina
- Gare
- Terminus
- Traitement des eaux
- Station de production d'eau potable
- Station d'épuration des eaux usées
- Limite municipale
- Réseau routier
- Chemin de fer
- Ligne électrique

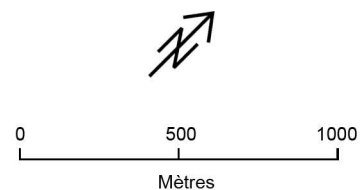
Potentiels

- Accès régional (rive sud) et local (rive nord)
- Clientèle régionale
- Deux aires TOD – Rosemère et Sainte-Rose
- Desserte à partir de Montréal par métro et autobus
- Lien inter-rives, cyclable et pédestre, au pont Marius-Dufresne (route 117)
- Ensemble patrimonial de portée métropolitaine: Quartier Sainte-Rose et Archipel de la rivière des Mille-Îles
- Ensemble récréotouristique de portée métropolitaine: Sainte-Rose / rivière des Mille-Îles
- Potentiel élevé pour des projets de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- Consolidation des infrastructures d'accueil à la zone de loisirs intensive et événementielle comprise entre la berge du Garrot et la berge des Baigneurs
- Potentiel de réhabilitation de la baignade à la berge des Baigneurs

Limites

- Ligne de transport d'énergie
- Protection des rives, des milieux humides et des zones potentielles de frayères

* Le réseau illustré sur ce plan est à titre indicatif et fera objet d'une consultation



3. Zone 3 : naturelle, ludique et patrimoniale – Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion, Terrebonne et secteur Laval Centre

3.1 Description de la zone

La zone 3 comprend les municipalités de Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion et Terrebonne sur la rive nord et le quartier Auteuil sur la rive sud.

Le tissu urbain est homogène de type résidentiel. À l'est de Bois-des-Filion, le caractère agricole du milieu devient de plus en plus marqué. En rive sud, les zones urbanisées sont localisées autour des axes de communication. L'urbanisation est non homogène et plus à l'est, l'occupation du territoire devient agricole. L'accès local est facile sur les deux rives.

Cette zone correspond au segment de rivière situé entre le pont du Canadien Pacifique et l'île Jargaille en amont. La configuration étroite de cette portion de la rivière contribue à la perception du caractère fluvial du plan d'eau. Les quelques îles présentes, dont la réserve écologique de l'île Garth, ont conservé leur caractère naturel et procurent localement un paysage insulaire.

Rive nord :

Ce secteur relié en transport en commun au terminus Terrebonne et aux gares Rosemère et Sainte-Thérèse est entrecoupé de zones résidentielles. Le milieu naturel est généralement perturbé et les possibilités de liens en rives entre les sites sont à explorer. Le parc Charbonneau à Rosemère propose une aire de repos et de jeux ainsi qu'une rampe de mise à l'eau. Situé à Lorraine, le domaine Garth est classé monument historique depuis 1975 et aire de protection depuis 1978. En bordure de la rivière aux Chiens, la Ville de Lorraine a réalisé l'aménagement d'un sentier sur passerelle et des belvédères dans une partie du domaine. Dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue, la Ville de Bois-des-Filion aménage un site d'observation de la rivière des Mille-Îles en reconstituant l'entrée et l'amorce de l'ancien pont Athanase-David.

Rive sud :

Ce secteur, relié en transport en commun aux métros Montmorency et Cartier, est marqué par la présence du bois d'Auteuil identifié comme bois métropolitain par la Communauté. Il s'étend sur 112,4 hectares et est bordé au nord par la rivière des Mille-Îles, à l'est par le boulevard des Laurentides, à l'ouest par le chemin de fer du CP et au sud par l'avenue des Terrasses. Plusieurs sites sont enclavés par des zones résidentielles mais leur superficie et leur accès local par le boulevard des Laurentides desservi par autobus rendent ce secteur attrayant. Il est également possible d'emprunter la piste cyclable de la Route Verte. On retrouve la marina Venise, lieu de départ des croisières organisées par l'organisme Éco-Nature.

Les parcs municipaux de la plage Idéale et de la plage Jacques-Cartier ont jadis accueilli d'anciennes plages qui pourraient être restaurées si la qualité de l'eau le permettait. Ces deux sites offrent à la Ville de Laval un potentiel de développement récréotouristique dans un contexte naturel. L'organisme Éco-Nature a proposé, en 2004, un plan d'aménagement pour ce site comprenant notamment des installations pour un camp de jour et une possibilité d'aménager un camping urbain. Plus à l'est sur la rive, le milieu est plutôt naturel ayant subi peu de perturbations.

3.2 Potentiels d'interventions 2013-2018

Cette zone reflète une spécificité **naturelle, ludique et patrimoniale** et est à consolider à partir des éléments existants. L'accès aux berges offre un fort potentiel et la récréation intensive pourrait être développée selon la capacité de support du milieu naturel. Un pôle complémentaire au centre d'accueil de la rivière des Mille-Îles peut être envisagé sur la rive sud pouvant offrir un cheminement pédestre et cyclable à partir de la zone 2. La rive nord pourrait offrir des aménagements et des accès plus ponctuels au vue de la fragmentation de la zone.

Les **Secteurs d'intérêt métropolitain** identifiés au PMAD comprennent les éléments suivants :

On note la présence de trois aires TOD – Rosemère, Sainte-Rose et Bois-des-Filion qui incite à créer des espaces récréatifs de proximité dont notamment, les berges Perron à Bois-des-Filion.

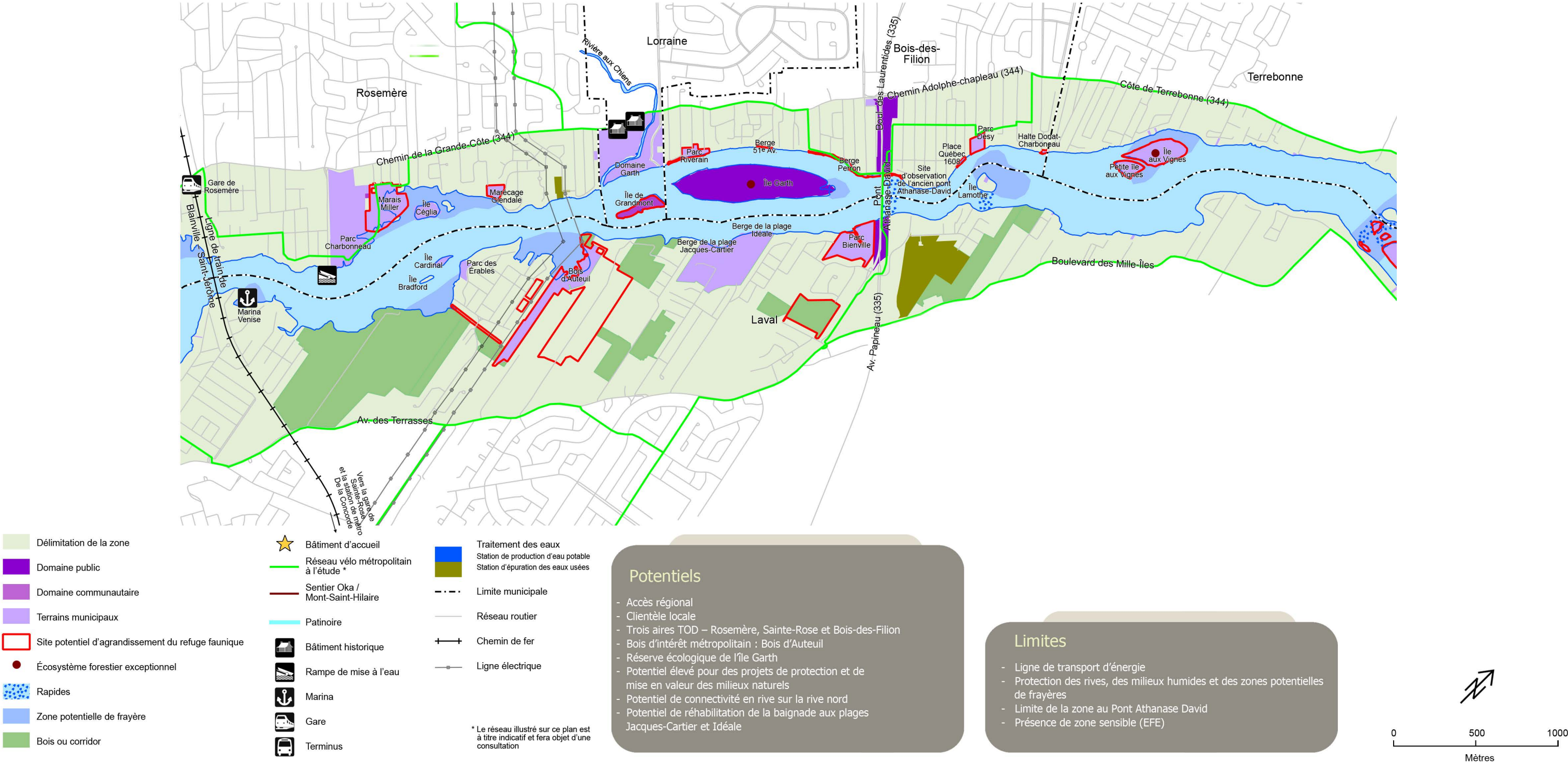
La réserve écologique de l'île Garth entourée de part et d'autre de la rivière par le Domaine Garth à Lorraine, les parcs riverains de Bois-des-Filion et les berges des plages Jacques-Cartier et Idéale à Laval, constitue un ensemble naturel à préserver et à mettre en valeur.

On retrouve dans cette zone, les bois d'Auteuil, assujettis aux critères 3.1.1 et 3.1.3 du PMAD qui concernent l'identification et la protection des bois métropolitains.

Parc de la rivière des Mille-Îles

Zone 3: naturelle, ludique et patrimoniale

Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion, Terrebonne et secteur Laval centre



4. Zone 4 : culturelle, patrimoniale et touristique – Terrebonne, secteur Laval Est

4.1 Description de la zone

La zone 4 comprend la municipalité de Terrebonne sur la rive nord et le quartier Saint-François sur la rive sud.

Le contexte riverain tant au nord qu'au sud est largement dominé par l'agriculture sauf pour la partie urbanisée de Terrebonne qui constitue la seule zone urbaine de cette unité. Ce secteur bénéficie également de possibilité d'accès via l'autoroute 25.

Cette zone s'étend de l'île Jargaille jusqu'à l'ancien pont de Terrebonne. Un ensemble d'îles fragmente la rivière en deux chenaux principaux le long desquels l'on retrouve plusieurs îlots qui donnent un caractère insulaire à la rivière. L'écoulement y est rapide favorisant des activités spécialisées telles le canot-kayak.

Concernant les îles présentes dans cette zone, elles sont plutôt végétales à caractère champêtre. Par ailleurs, ayant conservé leur aspect naturel, ces îles offrent un fort potentiel pour la conservation, comme en témoigne l'étude de caractérisation réalisée par Éco-Nature pour le gouvernement du Québec pour les îles Saint-Joseph, Saint-Pierre et l'île aux Vaches.

Rive nord :

Le secteur relié par transport en commun au terminus Terrebonne est marqué par une urbanisation éclatée alternant entre zone résidentielle et agriculture. C'est aussi ici que l'on retrouve le projet Urbanova, projet de quartier écoresponsable formé d'îlots qui pourra accueillir jusqu'à 35 000 nouveaux résidents d'ici 20 ans.

Le parc de la Rivière est le pôle d'accueil pour la pratique d'activités de plein air et nautiques sur la couronne Nord. Le parc, géré par le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT), se situe dans un secteur possédant une grande valeur écologique où l'on retrouve un sentier sur pilotis de 250 mètres de longueur qui mène à une tour d'observation mesurant 12 mètres. En 2012, la construction d'un nouveau pavillon a permis d'offrir aux amateurs de canot et de kayak, de même qu'aux randonneurs, des installations permanentes. Il s'agit d'un bâtiment qui peut accueillir les citoyens, mais aussi les groupes communautaires de Terrebonne. Le GPAT y accueillera aussi les camps de jour et les groupes scolaires.

Identifié comme ensemble patrimonial de portée métropolitaine, le Vieux-Terrebonne est le noyau ancien le plus important de la MRC Les Moulins. Il est également un des principaux secteurs patrimoniaux de la région de Montréal. L'île des Moulins constitue le joyau du Vieux-Terrebonne avec ses bâtiments restaurés et fonctionnels, son barrage et son parc. C'est le lieu des grands rassemblements populaires et des spectacles en plein air. Chaque année, plus de 150 000 personnes visitent l'île des Moulins. Le Vieux-Terrebonne accueille également le Théâtre du Vieux-Terrebonne qui constitue l'un des plus importants diffuseurs de spectacles au Québec. L'étendue du Vieux-Terrebonne, sa complexité morphologique, sa topographie, la diversité de son architecture, la présence de plusieurs bâtiments classés par le ministère de la Culture et des Communications en font une destination à caractère régionale.

Rive sud :

La faible occupation du sol et les grandes superficies des sites vacants sont la caractéristique de cette rive. L'accès et les activités potentielles resteraient de portée locale. Le secteur est relié en transport en commun au métro Cartier.

4.2 Potentiels d'interventions 2013-2018

Cette zone reflète une spécificité **culturelle, ludique et touristique**. Un pôle serait à consolider à partir des éléments existants au parc de la Rivière à Terrebonne. Il faut aussi prendre en compte dans cette zone que certaines îles de la rivière des Mille-Îles (l'île Saint-Joseph, l'île aux Vaches et l'île Saint-Pierre) ont fait l'objet en juin 2012 de l'imposition d'une réserve pour fins publiques au bénéfice du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la constitution d'une aire protégée.

Les **Secteurs d'intérêt métropolitain** identifiés au PMAD comprennent les éléments suivants :

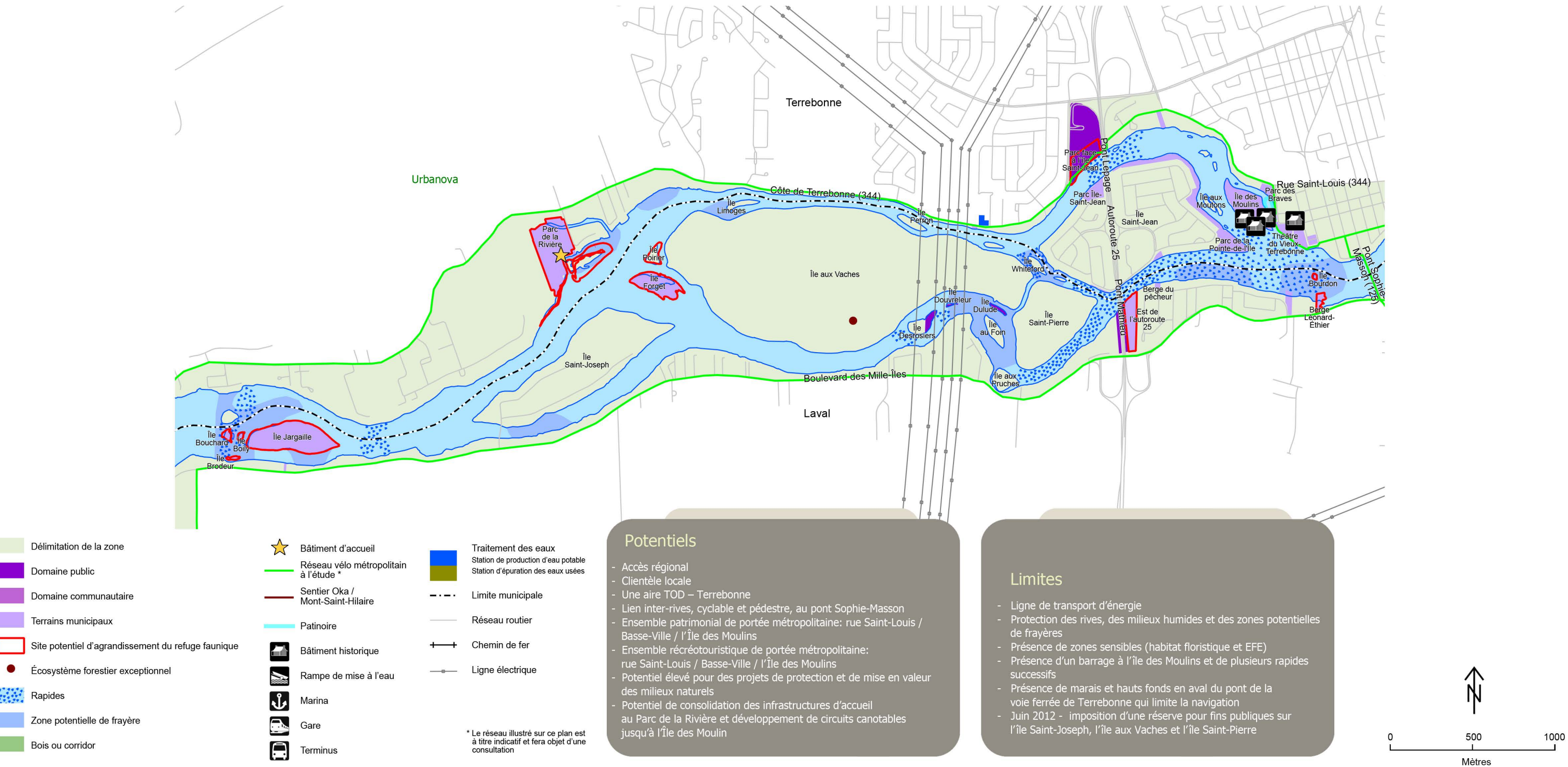
On note la présence d'une aire TOD – Terrebonne.

Le secteur de l'Île des Moulins, de la rue Saint-Louis et de la basse-ville est reconnu à titre d'ensemble patrimonial et d'ensemble récréotouristique de portée métropolitaine à valoriser.

Le parc de la Rivière est la porte d'entrée sur la rive nord pour les activités nautiques. Un bâtiment d'accueil et de services sont aménagés. Des circuits canotables sont à consolider entre le Parc de la rivière et l'Île des Moulins.

Le réseau vélo métropolitain permet un lien inter-rives par le pont Sophie-Masson entre le boulevard Chapleau à Terrebonne et la montée Masson à Laval.

Parc de la rivière des Mille-Îles
Zone 4: culturelle, patrimoniale et touristique
Terrebonne et secteur Laval Est



5. Zone 5 : nautique, agricole et naturelle – Terrebonne à Repentigny (île Lebel), secteur Laval Est

5.1 Description de la zone

La zone 5 comprend la municipalité de Terrebonne et de Repentigny sur la rive nord et le quartier Saint-François sur la rive sud.

Le contexte riverain au nord comme au sud est dominé par l'agriculture.

Cette zone se situe entre l'ancien pont de Terrebonne et l'île Lebel incluant le site du ruisseau de Feu. À cet endroit, le lit de la rivière est étroit et contribue au caractère fluvial du cours d'eau. Plus que partout ailleurs, la rivière est perceptible des routes riveraines.

Rive nord :

Ce secteur relié en transport en commun aux terminus Terrebonne et Repentigny et aux métros Radisson et Honoré-Beaugrand est marqué par une urbanisation éclatée alternant entre zone résidentielle et agriculture. Plusieurs parcs sont présents dont le parc Les berges Aristide Laurier à Terrebonne qui dispose d'un belvédère.

La mise en valeur du ruisseau de Feu à des fins d'aménagement faunique est l'aboutissement d'une longue démarche amorcée en 1987, dans le cadre du projet d'aménagement de l'archipel de Montréal dont la partie faunique a été élaborée par des biologistes du gouvernement du Québec. Le projet de développement du ruisseau de Feu consiste en un îlot d'habitations diversifiées au centre d'un milieu faunique aménagé et protégé. Le projet offre un fort potentiel pour des aménagements écotouristique (centre communautaire et d'animation, sentiers multifonctionnels, aires de repos, belvédères, tours d'observation, sentiers sur pilotis, piste cyclable, infrastructures d'interprétation et d'éducation, etc.). Le site est à proximité de tous les services, près de l'autoroute 40 et 640, à deux pas de l'île de Montréal.

Rive sud :

La faible occupation du sol et les grandes superficies des sites vacants font de ce secteur un secteur à développer. L'accès et les activités resteraient de portée locale. Cette zone comprend également une des deux marinas de la rive sud soit la marina Bobino. Le secteur est relié en transport en commun au métro Henri-Bourassa.

Identifié comme ensemble patrimonial de portée métropolitaine, la pointe est de l'Île de Laval a un caractère historique et champêtre et comporte le site du premier pont de bois servant à traverser la rivière (1880). Cette zone recoupe trois secteurs d'intérêt se rattachant aux événements historiques connus.

5.2 Potentiels d'interventions 2013-2018

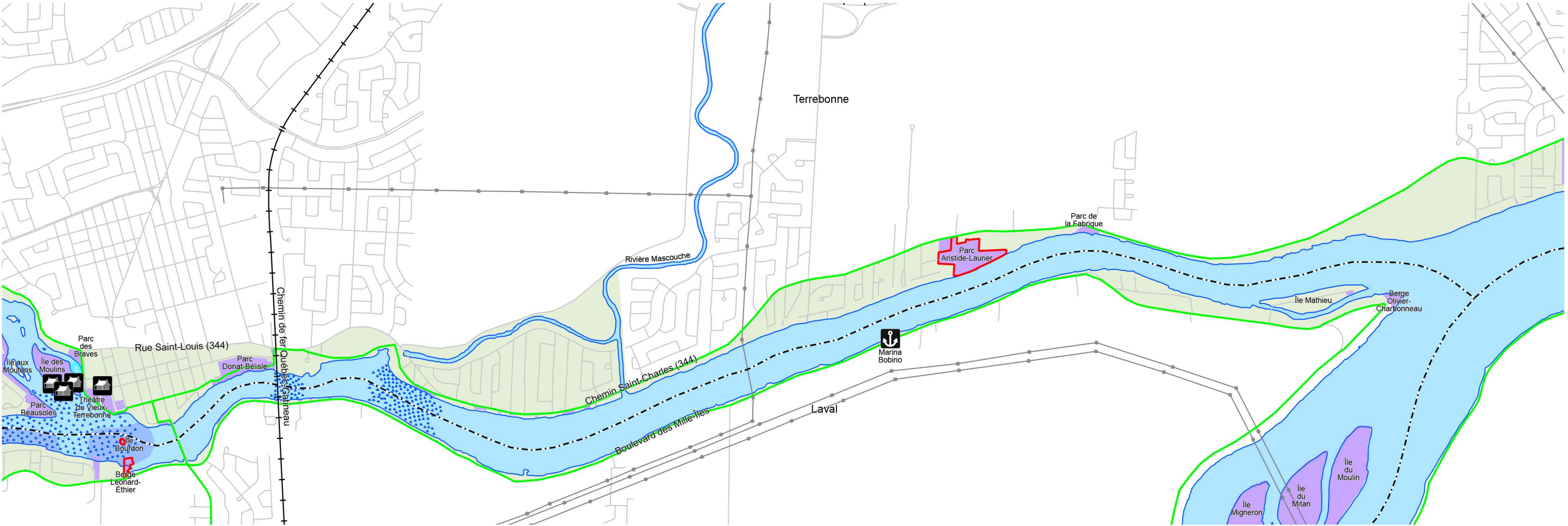
Cette zone reflète une spécificité **nautique, agricole et naturelle** et serait à développer. La vocation de cette zone est essentiellement locale. Des équipements, tels que belvédères et parcs de diverses fonctions, pourraient être aménagés ponctuellement sur les sites d'intervention et auraient comme but de satisfaire

Parc de la rivière des Mille-Îles

Zone 5 (Partie ouest): nautique, agricole et naturelle
Terrebonne à Repentigny (Île Lebel) et secteur Laval Est



Communauté métropolitaine
de Montréal



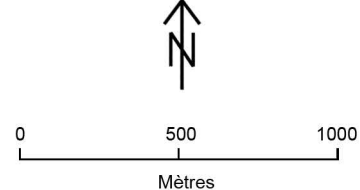
* Le réseau illustré sur ce plan est à titre indicatif et fera objet d'une consultation

Potentiels

- Accès local
- Clientèle locale
- Deux aires TOD – Charlemagne et Repentigny
- Ensemble patrimonial de portée métropolitaine: Pointe Est de l'Île de Laval
- Début de la voie navigable à la hauteur de la marina Bobino et de la rivière Mascouche
- Aménagement faunique et récréatif au Ruisseau de Feu
- Possibilité de développement d'un circuit nautique (canot-kayak) en boucle au Ruisseau de Feu
- Potentiel d'aménagement dans le secteur de l'Île Lebel

Limites

- Protection des rives, des milieux humides et des zones potentielles de frayères
- Peu d'accès public en rives
- Présence de bateaux moteur



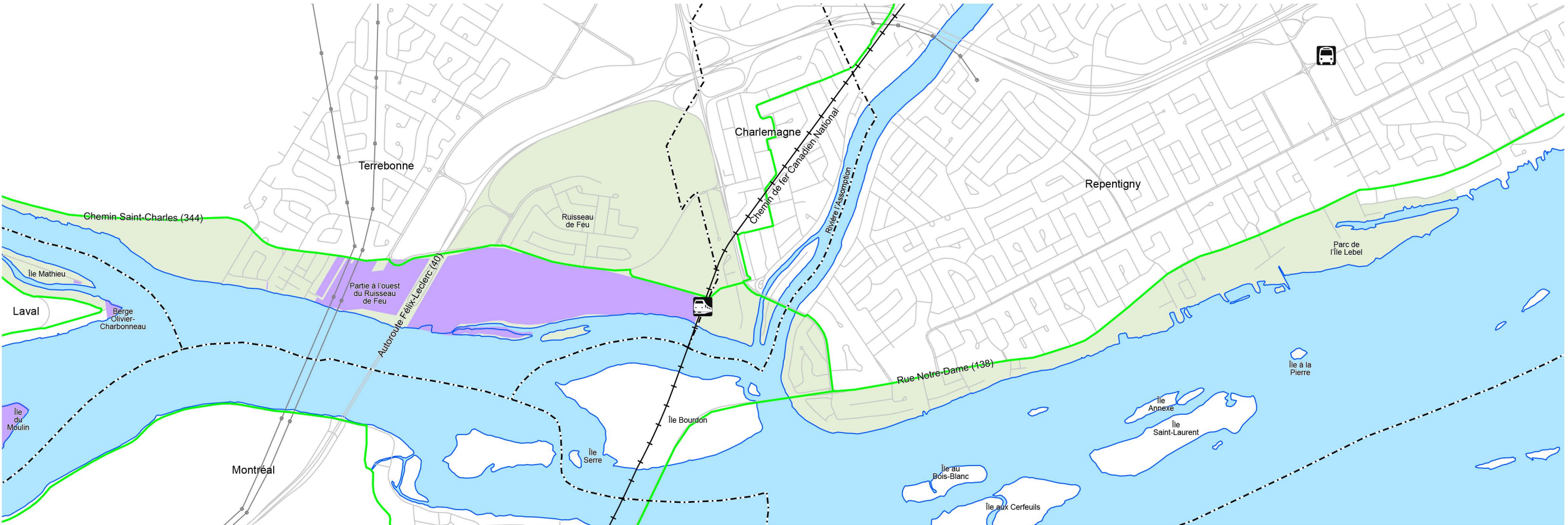
Parc de la rivière des Mille-Îles

Zone 5 (Partie est): nautique, agricole et naturelle

Terrebonne à Repentigny (Île Lebel) et secteur Laval Est



Communauté métropolitaine
de Montréal



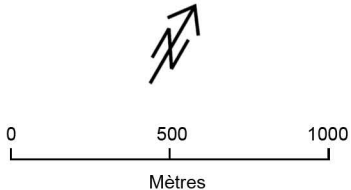
* Le réseau illustré sur ce plan est à titre indicatif et fera objet d'une consultation

Potentiels

- Accès local
- Clientèle locale
- Deux aires TOD – Charlemagne et Repentigny
- Ensemble patrimonial de portée métropolitaine: Pointe Est de l'Île de Laval
- Début de la voie navigable à la hauteur de la marina Bobino et de la rivière Mascouche
- Aménagement faunique et récréatif au Ruisseau de Feu
- Possibilité de développement d'un circuit nautique (canot-kayak) en boucle au Ruisseau de Feu
- Potentiel d'aménagement dans le secteur de l'Île Lebel

Limites

- Protection des rives, des milieux humides et des zones potentielles de frayères
- Peu d'accès public en rive
- Présence de bateaux moteur



une clientèle résidente locale. Cependant, le parc du ruisseau de Feu pourrait être consolidé et avoir une portée régionale au vue de son implantation et de ses accès.

Les **Secteurs d'intérêt métropolitain** identifiés au PMAD comprennent les éléments suivants :

On note la présence de deux aires TOD – Charlemagne et Repentigny qui incite à créer des espaces récréatifs de proximité dont respectivement, le site du ruisseau de Feu et l'Île Lebel.

La pointe est de l'île de Laval est reconnue à titre d'ensemble patrimonial de portée métropolitaine.

6. Contributions aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD

La création du parc de la rivière des Mille-Îles participe de façon importante aux exigences du PMAD notamment en contribuant à :

Contributions du parc de la rivière des Mille-Îles au PMAD

Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal

Protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains

Augmenter la superficie des aires protégées et le couvert forestier

Favoriser la protection et le renouvellement de la biodiversité

Restaurer et connecter les sites potentiels et existants (réservoirs de biodiversité)

Protéger les milieux naturels et les écosystèmes

Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables

Augmenter les points d'accès à l'eau à des fins récréatives

Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques

Mettre en valeur les composantes de la Trame verte et bleue

Proposer des mesures de connectivité et de mise en réseau

Mettre en valeur les milieux naturels et les attraits récréotouristiques de la région

Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine et la réduction des GES

Offrir aux citoyens un contact privilégié avec la nature

Contribuer à l'identité et à la vitalité de la région métropolitaine ainsi qu'à la qualité de vie de ses citoyens

Contribuer à l'attractivité du Grand Montréal

Influencer le dynamisme économique

Bibliographie

Boutin, A., P. M. Valiquette, R. Pelletier et G. Lepage (2010). Étude de la pertinence écologique de protéger les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre de l'archipel Saint-François. Rapport présenté à Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille-Îles. Éco-Nature, Laval, Québec, 97 pages.

Brouillette Denis (2007). Qualité de l'eau de la rivière des Mille-Îles 2000-2005, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 36 pages.

Canard Illimités Canada pour la Ville de Boisbriand (2003). Plan de conservation intégré des milieux humides de la municipalité de Boisbriand, rapport final, 28 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal (2011). Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable. Plan métropolitain d'aménagement et de développement, 184 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal (2013). La Trame verte et bleue du Grand Montréal, 24 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal (2011). Le patrimoine d'intérêt métropolitain : une richesse pour la Communauté, des ensembles à offrir aux visiteurs, 53 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal (2004). Les ensembles patrimoniaux témoignant des modes d'occupation du territoire métropolitain, 154 pages.

Corporation de mise en valeur de la rivière des Mille-Îles (2006). Élaboration d'un portrait des projets de mise en valeur aux abords de la rivière des Mille-Îles, 28 pages.

Corporation de mise en valeur de la rivière des Mille-Îles (1998). Plan directeur de mise en valeur de la rivière des Mille-Îles réalisé par le groupe DBSF, 36 pages.

Éco-Nature (2013). Plan de développement du nouveau pavillon d'accueil du Parc de la rivière des Mille-Îles, 45 pages et annexes.

Éco-Nature (2012). Projet d'agrandissement du refuge faunique de la rivière des Mille-Îles.

Éco-Nature (2010). Le refuge faunique de la rivière des Mille-Îles plan de conservation (préliminaire), 22 pages.

Éco-Nature (2009). Route Bleue du Grand Montréal – section Mille-Îles, étude de faisabilité, 176 pages.

Éco-Nature (2009). Plan concept pour le site d'accueil principal du parc de la rivière des Mille-Îles, 75 pages.

Éco-Nature (2006). Rapport sur l'étude du potentiel de conservation des espaces naturels dans la municipalité de Terrebonne sur la rivière des Mille-Îles, présenté à la Commission de la gestion de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine de la Ville de Terrebonne, 28 pages et annexes.

Éco-Nature (2003). Caractérisation biophysique du secteur des plages Jacques-Cartier et Idéal sur la rivière des Mille-Îles, présenté à la Ville de Laval, 35 pages et annexes.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1985. Parc national de l'Archipel, Bassin de la rivière des Mille-Îles, Esquisse d'aménagement.

- Volume 1, Inventaire et analyse
- Volume 2, Problématique et concept d'aménagement
- Volume 3, Concept d'aménagement concerté.

Groupe de travail du Grand Montréal Bleu (1997). Le Grand Montréal Bleu : contexte, constats, produits visés et conditions de succès présenté au colloque des maires 1996, 46 pages.

Groupe plein air Terrebonne (février 2007). Plan directeur triennal et Plan d'action pour l'été 2007 – Activités nautiques et de plein air au parc de la Rivière, 30 pages.

Plani-Cité et Éco-Nature en collaboration avec DAA Environnement et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, (octobre 2008). Plan de conservation et de mise en valeur du ruisseau de feu, 47 pages et annexes.

Régie d'acqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et Éco-Nature (2012). La Maison Lacasse, une maison d'expériences, 28 pages.

Sauvons nos Trois grandes îles (mars 2009). L'archipel Saint-François, Projet de conservation et de mise en valeur écotouristique et récréative, 25 pages et cartes concept d'aménagement – archipel Saint-François.

Tourisme Québec, (2000). Guide de mise en valeur des plans à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine, 81 pages.